



CENTRE HOSPITALIER
Carcassonne



Demande de dispense d'Unité d'Enseignements contributive en formation infirmière

Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'état d'infirmier modifié par l'Arrêté du 13 décembre 2018 :

« Article 7 - Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel. »

Je soussigné (nom et prénom de l'étudiant(e))

Inscrit en IFSI, sollicite la possibilité de valider la ou les unités d'enseignement (UE) suivantes (se référer à la liste des UE contributives) :

Ma demande se justifie par la possession du ou des diplôme(s) universitaire(s) :

.....
.....
.....

Pour permettre l'examen de ma demande, je transmets avec le présent formulaire et **dans mon dossier d'inscription**, les documents suivants :

- Le présent formulaire de demande ;
- La copie d'une pièce d'identité ;
- La photocopie du ou des diplôme (s) originaux détenu(s) (original à présenter si accord);
- Le cas échéant, une attestation de validation d'ECTS de moins de 3 ans ;
- Un curriculum vitae ;
- Une lettre de motivation ;
- Le détail des formations suivies.

Date et signature du demandeur